

**Description de la zone de baignade**

Nature : sable, rocher

Longueur : 300 m

Largeur : 80 m (plage et estran)

Marnage moyen : 3,5 m

Marnage maximum : 5 m

Dates de la saison balnéaire : 1<sup>er</sup> juin – 30 septembre

Localisation du point ARS : X : 257678 ; Y: 2245603 (Lambert II)

Fréquentation maximale : 250 à 500 personnes

Équipement : poste de secours, sanitaires, poubelles

Accessibilité aux animaux : non

Autres activités : absence

Zone riveraine : environnement naturel, non urbanisé

Occupation du sol : bassin versant rural ne comptant qu'une dizaine d'habitations en amont

Population permanente : 13 906 (sur la commune)

Population estivale : 100 000 (sur la commune)



**Qualité du milieu marin**

Evolution du classement :

| ANNEE                              | 2011               | 2012               | 2013               | 2014               |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Classement selon directive de 1976 | A                  | A                  | Caduque            | Caduque            |
| Classement selon directive de 2006 | Excellente qualité | Excellente qualité | Excellente qualité | Excellente qualité |



La qualité de l'eau de la plage de l'Etang est d'excellente qualité pour la baignade. Le classement est stable dans le temps et donc peu susceptible d'évoluer dans les prochaines années.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

- Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

Potentiel de prolifération du phytoplancton :

- Pas de données sur la zone d'étude
- Points du suivi REPHY les plus proches : pointe Saint Gildas (28060025) et Noirmoutier (28061061)
- Résultats : espèce Alexandrium peu représentée ; Dynophysis et Pseudonitzschia fréquemment observées mais aucun dépassement des seuils de blooms (10<sup>6</sup> cellules/L) pour ces espèces toxiques en 2008 – 2009.

**Inventaire des sources potentielles de pollution**

|   |   |
|---|---|
| Assainissement des eaux usées (non collectif) | Une 10 <sup>aine</sup> d'habitations en ANC, aucune à proximité du littoral – présence de terrains de loisirs (pollution diffuse) |
| Eaux pluviales                                | Ruisseau de l'Etang débouchant sur la plage<br>Ecoulement estival uniquement en temps de pluie                                    |
| Activités industrielles                       | Sans objet sur la zone d'étude  |
| Agriculture                                   | Présence de pâturages bovins et une pension de chevaux (pollution diffuse)  |
| Autres sources diffuses                       | Animaux interdits sur la plage  |

Jour de fermeture pour pollution avérée en 2014 : aucun.

**Caractérisation du risque**

| REJET A RISQUE                   |  | SITUATION A RISQUE           |                      | EVALUATION DU RISQUE | DUREE PROBABLE DE LA CONTAMINATION |
|----------------------------------|--|------------------------------|----------------------|----------------------|------------------------------------|
| LOCALISATION                     | FREQUENCE  | CONDITIONS MARITIMES         | FREQUENCE            |                      |                                    |
| Ruisseau débouchant sur la plage | Temps de pluie générant un écoulement sur la plage | Toutes                       | 1 ou 2 jour / saison | Fort (niveau 4/5)    | 6 heures                           |
| Animaux domestiques sur plage    | Variable   | Toutes (Flot en particulier) | -                    | Moyen (niveau 3/5)   | 6 heures                           |

**Plan d'actions (calendrier des actions prévues)**

| ACTIONS  | DATE DE REALISATION |
|--|---------------------|
| Contrôle et remise en conformité des filières d'assainissement non collectif (maisons et terrains de loisir) | En continu          |
| Interdiction des chiens sur la plage (arrêté municipal du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)             | 2015                |

**Gestion active de la qualité des eaux de baignade**

- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 10 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre)
- Mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de ré-ouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale.
- Contact : mail : [contact@pornic.fr](mailto:contact@pornic.fr) ; numéro téléphone : 02.40.82.31.11

